



# Jane Goodall Institute France

## Règlement du Prix jeune chercheur

### Principe et objectifs

La relation homme/animal est au cœur de la réflexion de notre société. Notre relation à la nature, à l'Autre est fondamentale. Le Docteur Jane Goodall a initié en 1960 des études sur les chimpanzés sauvages qui ont révolutionné notre rapport au règne animal. Les études et recherches qui portent sur ce sujet nous obligent à penser à notre rapport au monde. C'est pourquoi, en 2020, le pôle scientifique de l'Institut Jane Goodall France a initié le projet du « prix jeune chercheur Jane Goodall France ».

Les domaines de l'éthologie, l'anthropologie, les sciences sociales (éthique, droit, ...) l'écologie comportementale, la primatologie ayant trait à la faune sauvage et la faune sauvage autochtone y sont mis en avant et trois prix sont décernés annuellement. Leur objectif est de venir confirmer l'excellence des travaux d'étudiants à l'aube de leur carrière scientifique, de leur offrir une aide financière afin de poursuivre leurs recherches sur les traces de la célèbre éthologue Jane Goodall et permettre une meilleure visibilité de leurs travaux.

### Règlement de participation et critères d'éligibilité

#### Les candidats

Toutes personnes souhaitant déposer une candidature devra répondre aux conditions suivantes:

- être une personne physique;
- être une personne majeure ou obtenir une autorisation écrite d'un représentant légal;
- suivre un cursus universitaire, master, thèse ou post-doctorat dans une université, grande école ou laboratoire français et les travaux, par conséquent, réalisés dans l'un des organismes susnommés;
- présenter un sujet sur la faune sauvage ou la faune sauvage autochtone (éthologie, anthropologie, sociologie, droit, philosophie, écologie comportementale, sciences sociales ...);

**JANE GOODALL INSTITUTE FRANCE**

BP 30003 - 78290 Croissy Sur Seine

Association loi 1901 immatriculée à la préfecture de Paris sous le numéro 168201P

N° de SIRET : 4801.79.563.000.14

## Dossier de candidature

Les candidatures se font par les candidats eux-mêmes en envoyant un email à l'adresse suivante : [prixjeunechercheur@janegoodall.fr](mailto:prixjeunechercheur@janegoodall.fr).

**Une candidature n'est considérée complète que lorsqu'elle comporte l'ensemble des pièces suivantes :**

- Un CV détaillé de 1 à 2 pages maximum comprenant la formation et les engagements du candidat ;
- Une lettre de motivation ;
- Une description détaillée des travaux de recherche de 2 pages maximum figures comprises (texte justifié, police Times New Roman, taille 12 avec interligne simple) au format pdf;
- Un résumé du projet en 500 mots

Le dossier de candidature doit être rédigé intégralement en français à l'exception des lettres de motivation qui peuvent être rédigées en anglais.

Toute candidature fera l'objet d'un accusé réception par email.  
Et tout candidat ne répondant pas à ces critères recevra un courrier de refus.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Jane Goodall Institute France :

[prixjeunechercheur@janegoodall.fr](mailto:prixjeunechercheur@janegoodall.fr)  
01 84 79 41 15

## Composition du jury et processus de sélections

### Le jury

Le jury est composé de membres reconnus pour leur implication dans le domaine de la relation homme/animal.

Le jury est tenu à une obligation de réserve.

### Sélection des lauréats

Les lauréats sont sélectionnés à l'issue d'une réunion regroupant tous les membres du jury. La sélection se fait par vote avec majorité simple.

Trois lauréats sont sélectionnés puis classés en fonction de leur mérite.

**JANE GOODALL INSTITUTE FRANCE**

BP 30003 - 78290 Croissy Sur Seine

Association loi 1901 immatriculée à la préfecture de Paris sous le numéro 168201P

N° de SIRET : 4801.79.563.000.14

Les candidats seront informés du statut de leur dossier par mail puis contactés régulièrement pour les informer de la suite des événements.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION :**

- Pertinence du sujet abordé par le projet ou les recherches : contribution de ces travaux à la connaissance et/ou l'amélioration du bien-être animal et à la conservation de la faune sauvage (autochtone ou pas)
- Applicabilité au terrain de ces recherches : au-delà de la connaissance, l'apport de ces travaux dans le domaine de la conservation
- Vulgarisation : Permettre au grand public de s'approprier ces sujets et capacité à exprimer simplement la complexité des travaux
- Qualité du dossier de candidature

### **Valorisation des lauréats et de leurs sujets**

Les lauréats sont récompensés par l'attribution d'une bourse des montants suivants :

- Premier prix 1000 euros
- Deuxième prix 750 euros
- Troisième prix 500 euros

Chaque bénéficiaire utilisera cette dotation à son libre choix, dans le cadre de son projet et/ou recherches.

En fonction du calendrier de l'Institut, les candidats se verront valorisés au cours d'un événement public. Ils pourront alors faire connaître leurs travaux au cours d'une présentation orale. A l'issue de cette présentation, chaque candidat se verra remettre un document sous forme de diplôme/certificat validant l'attribution du Prix Jeune Chercheur de l'Institut Jane Goodall France.

Sous réserve d'accord préalable, les travaux de chaque candidat pourront faire l'objet d'une publication sur le site et les réseaux sociaux de l'institut.

Les lauréats s'engagent à accepter que leurs travaux soient mis en avant par le Jane Goodall Institute France, sur son site, ses réseaux sociaux et tout autre document de présentation.

### **Obligations des candidats**

#### Obligation des postulants

Les postulants s'engagent à respecter les règles suivantes (liste non exhaustive) :

- accepter le présent règlement;
- communiquer des informations exactes lors de leur inscription;
- ne déposer qu'un seul dossier par appel à candidatures;
- se conformer aux lois en vigueur;
- respecter la vie privée des autres utilisateurs candidats et, plus généralement, ne pas porter atteinte à leurs droits;
- ...

**JANE GOODALL INSTITUTE FRANCE**

BP 30003 - 78290 Croissy Sur Seine

Association loi 1901 immatriculée à la préfecture de Paris sous le numéro 168201P

N° de SIRET : 4801.79.563.000.14

## Obligation des lauréats

Les lauréats s'engagent à:

- être présents à l'évènement au cours duquel aura lieu la remise des prix;
- à *accepter que leurs travaux soient mis en avant par le Jane Goodall Institute France, sur son site, ses réseaux sociaux et tout autre document de présentation.*
- donner son accord pour l'utilisation de son image par l'Institut ainsi que pour l'utilisation des communications (*l'Institut s'engage à être en conformité avec le règlement européen n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*);
- communiquer à l'Institut des informations sur l'avancée des projets;
- utiliser la dotation à des fins scientifiques;

## Échéancier

Appel à candidatures	Du 15 octobre au 15 Novembre 2020
Clôture du dépôt des dossiers	Dimanche 15 Novembre 2020 minuit
Sélection et annonce des Lauréats	Mardi 1er Décembre 2020
Remise des prix	Courant Décembre, modalités à définir

*Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur la page dédiée du site de l'Institut Jane Goodall France.*

**JANE GOODALL INSTITUTE FRANCE**

BP 30003 - 78290 Croissy Sur Seine

Association loi 1901 immatriculée à la préfecture de Paris sous le numéro 168201P

N° de SIRET : 4801.79.563.000.14